

La déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant:

OPTOR S.A.U. Quintana i Millars 2, Nave-G 08940 Cornellà de Llobregat, Barcelona, España

Règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil, du 9 mars 2016, relatif aux équipements de protection individuelle.

Le soussigné déclare, sous sa seule responsabilité, que le produit:

PRODUIT PROTECTEUR OCULAIRE ET FACIAL
USAGE PRÉVU Protection oculaire

MARQUE



MODÈLE XL
RÉFÉRENCE 21

VARIANTES	DESCRIPTION	EAN
	21 Variante avec lentille plano	8436010310631

EST CONFORME AUX EXIGENCES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ ET DE PERFORMANCE DU RÈGLEMENT:

Règlement (EU) 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle

Classification : CATÉGORIE II

Normes harmonisées utilisées pour démontrer la conformité aux exigences essentielles du règlement:

EN 166:2001

Pour l'EPI couvert par la présente déclaration, l'organisme notifié a effectué l'examen UE de type (module B) et délivré le certificat UE de type n°

Certificat UE de type	Délivré par	Organisme notifié	Date de délivrance	Valable jusqu'au
CE 723038	BSI BSI Group the Netherlands B.V. Say Building, John M.Keynesplein 9, 1066 EP Amsterdam, (Netherlands)	2797	20/04/2021	27/03/2025

Barcelona, 20/04/2021

OPTOR, S. A. U.
C/ Quintana i Millars, 2, nave-G
Tel: 93 204 81 10
08940 CORNELLÀ DE LLOBREGAT
C.I.F.: A-08634917

Iván Gorina Torrents, CEO OPTOR S.A.U
Déclaration de conformité n.º: 21EPI.V1.20042021